



Laon, le 12 février 2019

Communiqué de presse

Signature de l'arrêté autorisant la société MSV France à réaliser et exploiter un autodrome sur l'ancienne base militaire de Couvron

Le 12 février 2019, Nicolas Basselier, préfet de l'Aisne, a signé l'arrêté autorisant la réalisation d'un autodrome sur l'ancienne base militaire de Couvron, au terme d'une instruction commencée en janvier 2018. Le 25 janvier dernier, les maires des communes de Chéry-lès-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Crépy et Vivaise ont délivré les permis qui autorisent l'aménagement du site au titre du code de l'urbanisme.

Cet arrêté est le résultat d'une instruction approfondie, comprenant une analyse détaillée de tous les aspects du projet par les services de l'État ainsi qu'une enquête publique qui a permis à la population riveraine de largement s'exprimer. La commission d'enquête a émis un avis favorable. Le comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (composé de représentants de l'administration, d'élus locaux, de personnes qualifiées et d'association de défense de l'environnement) a également donné un avis favorable le 25 janvier dernier.

Pour tenir compte des préoccupations exprimées lors de l'enquête publique, une série de prescriptions a été imposée à l'exploitant, notamment :

- la réalisation d'un programme important de mesures compensatoires, afin de garantir le maintien d'un état de conservation favorable aux deux espèces protégées présentes sur le site ;
- l'installation d'un dispositif de suivi des émergences sonores en bordure du circuit et dans les communes d'implantation, afin de garantir la tranquillité des riverains ;
- la mise en place d'un suivi de la qualité des eaux pluviales collectées et des eaux usées ;
- la réalisation d'une nouvelle étude de la qualité de l'air, une fois l'autodrome en activité ;
- la création d'une instance de concertation qui réunira régulièrement élus, services de l'État et exploitant, afin d'échanger sur l'activité du site et sur son impact sur la qualité de vie.

Le site fera l'objet d'un suivi attentif des services de l'État et de contrôles pour vérifier le respect de l'ensemble des prescriptions imposées à l'exploitant.

La création de ce centre de sports mécaniques, portée par la société de M. Jonathan Palmer (MSV France) et représentant un investissement de plus de vingt millions d'euros, s'inscrit dans le cadre du contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) de Laon-Couvron signé le 26 novembre 2012, dont l'objectif est d'atténuer les effets économiques de la fermeture de la base militaire et d'en assurer la reconversion.

Contact presse : service départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69- 06 07 98 05 83 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr